

---

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 mai 2011

---

Ce jour, le 27 mai 2011 a lieu une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme MDxHealth, au siège social de la société.

### I. COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée est ouverte à 10:15 heures par Jan Groen, né à Amersfoort le 1 décembre 1959, domicilié à 1213 SE Hilversum (Pays-Bas), Eikbosserweg 276, administrateur, Président faisant fonction, le Président du conseil étant empêché. 

Le Président faisant fonction désigne Monsieur Denis Biju-Duval, en qualité de secrétaire.

L'assemblée désigne comme scrutateurs: Monsieur Philip Devine et Monsieur Jean-Michaël Scelso.

Les personnes précitées constituent ensemble, le bureau de la présente assemblée.

### II. EXPOSÉ DU PRÉSIDENT FAISANT FONCTION

#### A. Ordre du jour

Le Président faisant fonction entame la réunion et expose que la présente assemblée a été convoquée afin de délibérer et de décider des points suivants contenus dans l'ordre du jour:

- 1. Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.**

2. **Communication, discussion et approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.**

Proposition de résolution:

Approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

3. **Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**
4. **Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**
5. **Décharge des administrateurs, y compris les administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 et décharge du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**

Proposition de résolution:

Vote séparé accordant la décharge aux administrateurs, y compris les administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010, et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice social.

6. **Rapport de rémunération.**

Proposition de résolution:

*Dans la mesure où requis en vertu du droit des sociétés belge, approbation du rapport de rémunération.*

### **B. Convocations**

Le Président faisant fonction déclare que conformément à l'article 533 du Code des sociétés les convocations pour la présente assemblée, dans lesquelles l'agenda susmentionné était repris, ont été publiées dans :

- le Moniteur belge du 3 mai 2011;
- Le Soir du 3 mai 2011;

L'assemblée confirme ceci. Ces pièces seront conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

Le Président faisant fonction déclare que, conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés, les titulaires des titres nominatifs, les administrateurs et le commissaire de la société ont été convoqués quinze jours avant l'assemblée:

- le 12 mai 2011 en ce qui concerne les titulaires des actions nominatifs;

- le 11 mai 2011 en ce qui concerne les titulaires des warrants nominatifs;
- le 11 mai 2011 en ce qui concerne les administrateurs et le commissaire.

Les pièces afférentes à ces convocations sont à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en Annexe A et conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

**C. Liste des participants**

Le Président faisant fonction déclare que la liste de présence mentionne (i) l'identité des personnes qui participent à la présente assemblée en tant qu'actionnaires, et en cas de représentation, cette liste mentionne l'identité de tant le mandant que le mandataire, et (ii) le nombre d'actions avec lesquelles cette ou ces personnes prennent part aux votes. Ladite liste de présence, dûment signée par les membres du bureau, ainsi que les procurations afférentes, seront annexées au présent procès-verbal en Annexe B et conservées dans les livres de la Société.

Le Président faisant fonction déclare que la liste de présence susmentionnée mentionne également les titulaires respectifs des warrants émis précédemment par la société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence susmentionnée est signée par les titulaires respectifs de ces warrants ou leur(s) représentant(s) respectif(s) et indique, outre leur identité, le nombre et la nature des warrants détenus par eux. Les éventuelles procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence comme indiqué ci-dessus.

Le commissaire de la société, BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL, est représenté à la présente assemblée par Monsieur Bert Kegels, réviseur d'entreprises.

**D. Admission à l'assemblée**

Le Président faisant fonction constate que les actionnaires suivants, détenteurs d'actions au porteur, ou d'actions dématérialisées, n'ont pas déposé au siège de la société, leur(s) action(s), ou le cas échéant, le certificat confirmant l'indisponibilité de leur(s) action(s) jusqu'après la présente assemblée, au plus tard le quatrième jour ouvrable précédant l'assemblée, comme prescrit aux termes de l'article 36 des statuts de la société:

..... Financiere de Champlain .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PS  
 BS  
 \$



Le Président faisant fonction constate que les actionnaires suivants n'ont pas déposé leur procuration au siège de la société, comme indiqué dans la convocation à la présente assemblée et conformément à l'article 37 des statuts de la société:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les actionnaires qui se sont conformés aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société afin d'être admis à la présente assemblée décident d'admettre chacun des actionnaires précités à la présente assemblée et de les autoriser à prendre part aux votes portant sur les points énoncés dans l'ordre du jour.

Le Président faisant fonction constate que les personnes suivantes, tiers à la société, ont émis le souhait d'assister également à l'assemblée :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les actionnaires présents ou représentés décident d'admettre chacune des personnes susmentionnées à l'assemblée, étant entendu que ces personnes sont admises aux fins d'assister à l'assemblée seulement, et qu'elles ne pourront pas prendre part aux votes sur les points énoncés à l'ordre du jour et n'auront pas non plus la faculté de poser des questions à cet égard.

**E. Présence**

Le Président faisant fonction expose que le capital social de la société est fixé à **14.854.527,86 EUR** et est représenté par **18.622.327** actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/18.622.327<sup>ème</sup> du capital social de la société.

Il apparait de la liste de présence que les titulaires de 5.597.094 actions, soit 30.06 % de l'ensemble des actions de la société, sont présents ou valablement représentés.

Le Président faisant fonction indique à l'assemblée que puisque l'ordre du jour ne contient que des points et des propositions de résolutions qui n'entraînent pas de modifications des statuts, le vote de ces points et résolutions ne nécessite qu'une majorité simple.

Handwritten initials and numbers: "29", "93", and a signature.

Handwritten initials and a signature at the bottom right of the page.

## **F. Droits de vote**

### **Actions**

Le Président faisant fonction expose qu'en vertu de l'article 545 du Code des sociétés nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a déclaré possession et en a dûment informé la Société, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 514 ou 515, alinéa premier, du Code des sociétés.

Conformément à l'article 515 du Code des sociétés, et l'article 14 des statuts, les seuils pertinents sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%).

Pour tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, il est établi que ceux-ci peuvent voter pour l'ensemble des titres qu'ils ont déclaré détenir ou déposés par eux.

### **Warrants**

Le Président faisant fonction expose que conformément à l'article 537 du Code des sociétés les titulaires de warrants émis par la Société, peuvent participer à la présente assemblée, mais avec voix consultative seulement.

## **III. CONSTATATION DE LA COMPOSITION VALABLE DE L'ASSEMBLÉE**

Ces faits ont été vérifiés par les membres de l'assemblée et constatés établis par ceux-ci, assemblée qui se déclare valablement composée et compétente pour délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour.

## **IV. DÉLIBÉRATION ET RÉOLUTIONS**

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée générale procède à la délibération des points énoncés dans l'ordre du jour.

### **1. Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.**

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces rapports ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe C.

**2. Communication, discussion et approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.**

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces comptes annuels (non consolidés) ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie des comptes annuels (non consolidés) soit annexée au présent procès-verbal en Annexe D.

**Résolution:** Approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 5,597,094
- (b) voix pour ladite résolution: 5,597,094
- (c) voix contre ladite résolution: \_\_\_\_\_
- (d) abstentions: \_\_\_\_\_

PSD  
03/1

**3. Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces rapports ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

**4. Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces comptes annuels consolidés ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009 soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

A J

**5. Décharge des administrateurs, y compris les administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 et décharge du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.**

**Résolution:** Vote séparé accordant la décharge aux administrateurs, y compris les administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010, et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice social.

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 5,597,094  
(b) voix pour ladite résolution: 5,597,094  
(c) voix contre ladite résolution: \_\_\_\_\_  
(d) abstentions: \_\_\_\_\_

PSD  
DSY  
A J

**6. Rapport de rémunération.**

**Résolution:** Dans la mesure où requis en vertu du droit des sociétés belge, approbation du rapport de rémunération.

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 5,597,094  
(b) voix pour ladite résolution: 5,597,094  
(c) voix contre ladite résolution: \_\_\_\_\_  
(d) abstentions: \_\_\_\_\_

PSD  
DSY  
A J

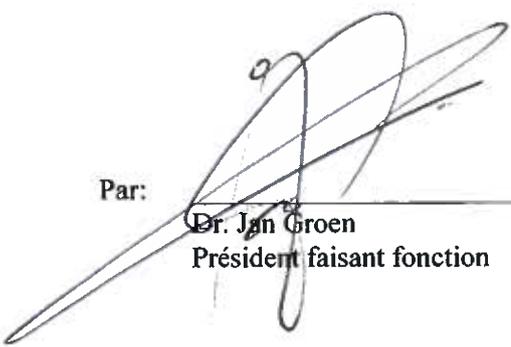
\* \* \*

Considérant que plus aucun autre point ne doit être abordé, l'assemblée générale ordinaire est suspendue à 10h30 heures.

Suite à quoi, les présentes sont signées par tous les membres du bureau, le commissaire, et les actionnaires, ainsi que les titulaires des warrants, qui en font la demande.

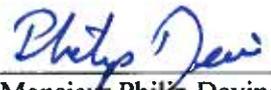
A J

Par:



Dr. Jan Groen  
Président faisant fonction

Par :



Monsieur Philip Devine  
Scrutateur

Par :



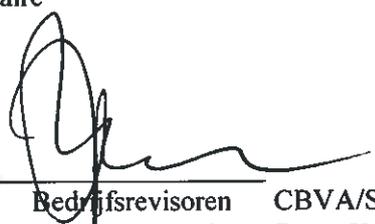
Monsieur Jean-Michaël Scelso  
Scrutateur

Par:



Monsieur Denis Biju-Duval  
Secrétaire

Par:



BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL  
représentée par Monsieur Bert Kegels,  
réviseur d'entreprises  
Commissaire